

Politique de Risk Management à l'Université de Liège (ULiège) :

Déclaration d'intention "Bien-être"

Dans le respect des dispositions de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, le bien-être au travail sous tous ses aspects, portant tant sur la sécurité, la santé et l'hygiène au travail, l'ergonomie, l'environnement et l'embellissement des lieux de travail que sur les aspects psychosociaux, constitue une priorité pour l'Université de Liège.

Promouvoir le bien-être des membres de son personnel, de ses étudiants, ainsi que de l'ensemble des personnes concernées par ses activités (collaborateurs extérieurs, tiers, visiteurs, partenaires, etc.) et en assurer la protection vis-à-vis des nuisances et risques professionnels sont les objectifs poursuivis par l'Université dans le cadre de la politique de bien-être au travail qu'elle vise à concrétiser.

Pour atteindre ces objectifs, l'Université de Liège s'engage dès lors à prendre les mesures nécessaires pour :

- développer et maintenir une culture du bien-être au travail au sein de l'Institution ;
- veiller au respect des obligations légales en vigueur ;
- promouvoir une politique harmonisée et commune à tous les Campus (Liège, Gembloux et Arlon) ;
- mener une politique de prévention active à l'aide d'un plan global de prévention et en fixer annuellement les objectifs concrets ;
- soutenir les initiatives et engagements pris par les membres de la Communauté universitaire en faveur du bien-être ;
- prévoir et utiliser des moyens, des procédures, des infrastructures et du matériel appropriés aux réalités de l'Institution ;
- veiller à ce que tous les membres de la Communauté ainsi que l'ensemble des personnes concernées par ses activités soient dûment informés et formés sur les risques liés au travail, sur les méthodes de travail, sur la prévention des accidents et sur les procédures d'urgence ;
- viser l'amélioration continue et durable des résultats en termes de bien-être ;
- communiquer sur les questions relatives à la politique de bien-être ;
- promouvoir la sauvegarde de l'environnement dans un souci de développement durable ;
- réévaluer régulièrement sa politique en matière de bien-être et, le cas échéant, l'adapter.

La politique du bien-être concerne toutes les missions de l'Institution; les Autorités de l'Université de Liège comptent sur la collaboration active et créative de tous les membres de la Communauté pour sa mise en œuvre.